

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 34/2021**

Séance du 12 août 2021

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20h) et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 ème classe à temps non complet (20h).

Afférents au Conseil : 10
Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 06/08/2021
Date d'affichage : 06/08/2021
Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

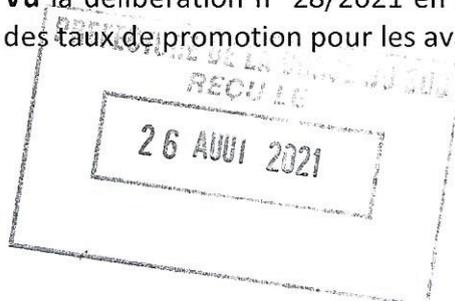
L'an deux mil vingt et un, le douze août à dix sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

| Etaient présents | Etaient représentés |
|--------------------------|----------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc | M. BRANDIZI Pierre |
| M. POLI Jean-Baptiste | |
| M. BRUNETTI Alain | Etaient absents |
| M. MARTINO Enzo | Mme GUISSQUET Sandra |
| M. FOATELLI Jean-Claude | |
| M. BASTIANELLI Francis | |
| M. CASALTA Jean-Philippe | |
| M. VANNI Alain | |

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent de la Collectivité est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2 ème classe (cf courrier du CDG2B en date du 11 juin 2021). Monsieur le Maire informe l'Assemblée que toutes les conditions sont ainsi réunies pour accéder à un avancement de grade.

- **Vu** la délibération n° 28/2021 en date du 10 juillet 2021 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.



Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de supprimer à compter du 01/09/2021 un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20 h) et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20 h).
- **Dit** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- **Décide** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 12/08/2021

Le Maire

Jean-Luc MILLO

